



Jean-Michel ARNAUD

Président de l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Hautes-Alpes

Et les membres du Bureau

Vous invitent à participer à une **réunion d'information et d'échanges** sur :

L'Agenda d'accessibilité programmé
Quelle procédure d'élaboration par les
communes et les intercommunalités ?

**Animée par Marie Prost-Coletta,
Déléguée ministérielle à l'accessibilité**

Le jeudi 11 Juin 2015 à 14H30 à 17H

Au Conseil Départemental des Hautes-Alpes – Grande Salle du RDC

L'évolution de la réglementation s'appliquant à l'accessibilité des établissements recevant du public –ERP- oblige les collectivités propriétaires ou gestionnaires d'ERP à la mise en place d'un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), document de programmation financière et technique, et ce avant le 27 septembre 2015 afin de permettre la finalisation des travaux de mise en accessibilité. Cette rencontre permettra aux élus de faire le point sur les procédures et d'échanger avec la déléguée ministérielle.

Pour des raisons d'organisations, réponse souhaitée, par mail ou fax
avant le jeudi 4 Juin 2015

Nom : _____

Fonction : _____

Collectivité : _____

Participera à la réunion : **OUI** ☐ **NON** ☐

Nombre de personnes : _____

8, place Charles de Gaulle – 05130 TALLARD

Tél : 04.92.43.50.81 / Fax : 04.92.43.51.07

Email : contact@maires05.com / Site web : www.maires05.com